

le point



299 mai 2014

Un pays fort. Des salaires justes.



pages 8 - 9 : éoliennes

page 3

pages 4 - 9

pages 10

pages 11

page 12

Éditorial

Votations 18 mai

JSN

Comptes du PSN

Agenda. 1^{er} mai

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

L'action du PSN m'intéresse !



Parti socialiste
neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois
Secrétariat cantonal
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch
www.psn.ch
032 721 11 80

OUI À LA MÉDECINE
DE FAMILLE

NON À L'INITIATIVE
SUR LES PÉDOPHILES

OUI À UN SALAIRE
MINIMUM

NON AUX AVIONS
DE COMBAT GRIPEN

NON À L'INITIATIVE
AVENIR DES CRÊTES

OUI AU CONTRE-PROJET
SUR LES ÉOLIENNES

Préférence au contre-projet

Pour tous, sans privilèges !
Votations du 18 mai 2014 www.psn.ch



Parti socialiste
neuchâtelois

IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata

Relecture : Johanne Lebel Calame

Maquette et mise en page : Antoine Morata

Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch - www.psn.ch

Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel

Parution : 6 fois par an

Abonnement annuel : Frs 30.-

Abonnement de soutien : Frs 50.- CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies,
sans établir des objectifs qui, s'ils sont im-
possibles à atteindre dans le moment pré-
sent, donnent leur sens aux transformations
actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

ÉDITORIAL

Salaire minimum : un OUI massif le 18 mai



Silvia Locatelli
présidente PSN

Sans surprise, la planche à billets des milieux économiques est fortement mise à contribution pour tenter de contrer l'initiative des syndicats et de la gauche qui défend l'introduction d'un salaire minimum au niveau national. Entre amalgames hasardeux et catastrophisme, la droite tente de persuader les Suisses de voter non le 18 mai. Agitant stagnation des salaires et chômage massif sous le nez des citoyens, son seul objectif est de diviser les travailleurs devant les urnes. Mais face à la réalité, les arguments de la droite ne tiennent pas.

Elle, qui porte aux nues le fameux modèle Suisse, oublie que dans notre pays un travailleur sur deux n'est pas soumis à une convention collective de travail. Précisément parce que le patronat n'en veut pas.

Cette droite, qui s'insurge face à l'explosion des coûts de l'aide sociale, est la même qui fait mine d'oublier que nombre d'entreprises payant des salaires de misère se font indirectement subventionner par l'aide sociale. Aide sociale à qui il revient, dès lors, de suppléer à ce qui devrait pourtant être le devoir de toute employeur responsable: rémunérer justement ses salariés. En définitive, c'est cependant à l'État, et donc au contribuable, de compléter les salaires des travailleurs pour que ceux-ci puissent survivre.

A Neuchâtel, c'est encore la même droite qui s'improvise défenderesse du salaire minimum neuchâtelois en qui elle voit, le temps d'une campagne, la solution à tous les maux... C'est pourtant bien de ce même salaire minimum qu'elle a refusé de débattre lors du dernier Grand Conseil!

Lancée tête baissée dans son combat contre ce qui ne représente pourtant qu'une meilleure protection des salaires, la droite nous démontre, une nouvelle fois, que, même après le 9 février, elle reste sourde au ras le bol des travailleurs. Alors, ensemble, allons de l'avant, et faisons en sorte que, le 18 mai, le oui, neuchâtelois comme fédéral, résonne de telle manière qu'il ne puisse plus être ignoré.



Choisir les vraies priorités : NON au Gripen

Le 18 mai, le peuple suisse se prononcera entre autres sur l'achat de 22 nouveaux avions de combat.

Jacques-André Maire, conseiller national

Cette votation fait suite au référendum lancé par les forces de gauche, soutenues par certains groupes minoritaires de droite (Verts libéraux), contre la loi sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen acceptée en septembre 2013 par la majorité bourgeoise des chambres fédérales.

Plusieurs bonnes raisons nous poussent à refuser clairement l'achat de 22 Gripen :

Leur utilité n'est pas démontrée : en 2010, alors que le Conseil fédéral, à cause de soucis budgétaires, avait gelé pour quelques années la procédure d'acquisition, les services d'Ueli Maurer écrivaient que « les 33 FA-18 suffisent pour remplir les tâches de police aérienne » ! Notre pays n'a donc pas vraiment besoin de ces nouveaux avions. De l'avis des spécialistes, la sécurité de notre espace aérien peut être efficacement assurée par notre flotte récemment révisée de FA-18, des avions équipés de deux réacteurs, contrairement au Gripen E.

De récents événements (comme le détournement d'un avion éthiopien sur Genève-Cointrin) ont montré que la collaboration avec les pays voisins, en matière de sécurité aérienne, fonctionne très bien en dehors des heures de bureau... périodes pendant lesquelles nos pilotes ne sont pas actifs ! On pourrait donc développer ces collaborations et réaliser ainsi d'importantes économies sans nuire à la sécurité.

S'il faut envisager des investissements dans la défense aérienne, les membres socialistes de la commission de la politique de sécurité sont d'avis que notre choix doit se porter sur des drones et des hélicoptères. Ces moyens de déplacement et de secours sont parfaitement adaptés à la géographie escarpée de la Suisse. Et pourquoi pas un avion de transport de troupes ? Toujours refusé jusqu'à présent, un tel avion contribuerait à donner à notre pays les moyens d'une politique étrangère active en faveur du maintien de la paix dans le monde et permettrait d'acheminer de l'aide en cas de drame humanitaire.

Même au sein des partis de droite, le choix du Gripen est contesté. De fortes réticences ont été exprimées au Parlement, en particulier eu égard au fait que le Gripen E n'est encore qu'à l'état de prototype et que ses concurrents, Rafale et Eurofighter, sont des avions plus aboutis, aux performances supérieures.

Malgré tout, Ueli Maurer est parvenu à imposer son choix. Le frein aux dépenses a été desserré par le biais de l'adoption de la « loi sur le fonds Gripen », fonds qui sera alimenté par une ponction moyenne annuelle de 300 millions pendant dix ans dans le budget de l'armée.

L'acquisition des 22 jets est budgétée à 3,126 milliards de francs. Mais si l'on considère les frais de développement et d'entretien, la facture totale pourrait atteindre quelque 9 milliards sur 25 ans.



Alors que les parlementaires des partis de droite ne cessent de plaider pour une plus grande maîtrise des dépenses, ils ne nous ont pas indiqué dans quels domaines ils prévoient compenser ces lourdes dépenses supplémentaires. Au vu du contenu des programmes d'économie imposés par le passé, on peut craindre des coupes dans les budgets de la formation et de la recherche, des assurances sociales ou de l'aide au développement, voire de l'agriculture !

Avant le vote du 18 mai, il faut donc que les électeurs prennent bien conscience qu'un oui à l'achat de Gripen dont notre pays n'a pas vraiment besoin se traduira ensuite par des mesures d'économie dans des secteurs dont l'importance est primordiale pour l'avenir et la cohésion de la Suisse.

Les partisans de l'achat de nouveaux avions de combat brandissent l'importance des commandes compensatoires que Saab et la Suède ont dû promettre de passer auprès des entreprises suisses pour décrocher le contrat. À ce propos, les expériences passées, lors de précédents achats d'avions, montrent que ces promesses n'ont souvent été que très partiellement honorées. Si on veut vraiment aider les entreprises de notre pays, avec des centaines de millions voire des milliards de francs, on peut mettre en œuvre bien des mesures plus sûres et efficaces, par exemple des programmes d'investissements publics ou de soutien à l'innovation ! Surfant sur la vague du très net rejet de l'initiative contre l'obligation de servir, Ueli Maurer et ses troupes mènent

campagne en affirmant que « les forces aériennes sont un élément de notre armée. Affaiblir l'aviation, c'est affaiblir l'armée ! » On veut ainsi faire vibrer la corde patriotique toujours sensible des citoyens-soldats. Or, la véritable question est de savoir si le peuple suisse veut dépenser des milliards pour acquérir des avions qui ne répondent pas au mieux aux besoins de défense d'aujourd'hui et de demain et devoir ensuite économiser drastiquement dans des domaines vitaux pour notre pays... surtout au moment où les fonds européens de recherche ne sont plus accessibles aux institutions suisses ! Ne nous laissons pas abuser par la fascination pour des avions de combat qui ne répondent pas à nos véritables besoins stratégiques, votons clairement NON à ce gaspillage d'argent que nous risquons de payer beaucoup trop cher !





Salaire minimum : nous ne sommes pas des cornichons

Le 18 mai, nous votons sur l'initiative populaire fédérale pour la protection de salaires équitables, dite initiative sur les salaires minimums.

Didier Berberat, conseiller aux États

L'initiative demande que la Confédération et les cantons encouragent l'inscription de salaires minimaux dans les conventions collectives de travail (CCT) et qu'un salaire minimal légal de 22 francs par heure (environ CHF 4000 par mois) soit introduit à l'échelon national.

Sans surprise, le Conseil national a rejeté l'initiative par 137 voix contre 56 et 2 abstentions, le Conseil des États par 29 voix contre 12 sans abstention.

Ce qu'il faut savoir, et je l'ai malheureusement constaté lorsque j'avais la responsabilité des affaires sociales en Ville de La Chaux-de-Fonds, c'est que de nombreuses personnes qui travaillent à plein temps n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. En effet, dans notre pays, près d'un-e travailleur-se sur 9, soit 330 000 personnes, dont 220 000 femmes, gagnent moins de CHF 4000 par mois.

La droite et les milieux patronaux sont les premiers à critiquer le coût élevé de l'aide sociale, alors que ce sont justement ces derniers qui, en refusant de verser des salaires décents, obligent des familles à recourir à l'aide sociale afin de compléter leurs revenus pour atteindre le minimum vital. Comme ces milieux ne sont pas à une contradiction près, ils prétendent constamment qu'il faut régler la question uniquement au moyen de conventions collectives de travail et non par une loi. Or, l'on sait que les CCT ne concernent qu'environ la moitié des emplois en Suisse et que souvent, dans leurs propres entreprises, ces employeurs rechignent à conclure eux-mêmes de tels accords, voire refusent carrément de le faire.

Certains prétendent que l'initiative créera du chômage chez les personnes non qualifiées. Cet argument est mensonger dans la mesure où ce n'est pas la qualification des salarié-e-s qui explique les revenus excessivement bas : parmi les personnes qui gagnent moins de CHF 4000 pour un travail à plein temps, 120 000 détiennent un CFC.

De plus, le salaire minimum introduira une protection efficace contre la sous-enchère salariale. Si les salaires mensuels de moins de CHF 4000 étaient considérés comme contraires à la loi, les employeurs auraient beaucoup moins de raisons d'engager des travailleur-se-s provenant de l'étranger. Le salaire minimum permettrait aussi de protéger contre la concurrence déloyale et la pression salariale les entreprises qui rémunèrent déjà convenablement leurs salarié-e-s.

On peut constater que les milieux patronaux et la droite consacrent de très gros moyens pour lutter contre notre initiative. Il eût été plus judicieux de dépenser cet argent pour combattre l'initiative xénophobe de l'UDC acceptée le 9 février ! Celle-ci cause à notre pays un tort considérable et nous fait courir un risque réel de délocalisations, alors que tel n'est pas le cas de l'initiative sur les salaires minimums. On joue donc ainsi à nous faire peur en peignant le diable sur la muraille.

L'exemple de l'entreprise Reitzel, qui produit notamment des cornichons en bocal, est, à cet égard, caricatural. Le patron de cette PME qui a toujours refusé de négocier une CCT a lancé un appel pathétique, en annonçant qu'il devrait se séparer d'une partie de son personnel si l'initiative était acceptée, puisque sa masse salariale grossirait de 20 % s'il devait augmenter les 16 salariés concernés sur les 120 que compte son entreprise. Je suis toujours favorable au débat démocratique, mais il ne faut quand même pas raconter des inepties et prendre les électeurs et électrices pour des cornichons !

Je vous demande donc de déposer un OUI résolu dans les urnes, ce qui aura aussi pour effet de donner un signal clair à la majorité du Grand Conseil, qui joue actuellement avec le feu en ce qui concerne le salaire minimum cantonal. Utiliser sa majorité au parlement cantonal pour retarder le débat sur une loi qui réalise une initiative acceptée en votation populaire, c'est vraiment prendre le peuple neuchâtelois pour un bocal de cornichons !



NON au pédophiles, NON à l'initiative de la Marche blanche

Baptiste Hunkeler, député

Un titre attrayant, un objectif unanimement soutenu, pas étonnant que le dernier sondage (*Sonntagsblick*) donne 92 % d'acceptation en Suisse romande à l'initiative de la Marche blanche « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants ».

Et pourtant, si l'initiative vise un but louable et a permis de mettre sur la table un sujet de préoccupation majeure de la population, elle n'apporte pas une réponse sensée et proportionnée. Elle inscrit dans la Constitution une nouvelle disposition : « *Quiconque est condamné pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est définitivement privé du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes.* »

La nouvelle disposition vise ainsi n'importe quel cas d'« atteinte à l'intégrité sexuelle ». On retrouvera ainsi des situations que nous souhaitons toutes et tous voir aboutir à une interdiction de travail avec les mineurs, qui ont fait l'actualité de ces dernières années : le travailleur social de Berne, le

pédophile de Gland, le thérapeute bernois, etc. Pour ces cas graves, l'Assemblée fédérale a prévu un contre-projet indirect (qui entrera en vigueur tel quel si l'initiative est refusée), permettant au juge d'ordonner une série de mesures, dont l'interdiction à vie d'exercer une activité avec des mineurs.

Cependant, par sa portée très (trop !) large, l'initiative touchera des cas tels que le suivant :

Un jeune de 19 ans au Lycée tombe amoureux d'une jeune fille de presque 16 ans. Ils ont des relations sexuelles. Avec l'initiative, il ne pourra **jamais** entraîner l'équipe de foot de ses enfants, des années plus tard.

Nous ne devons pas tomber dans l'excès, succomber aux sirènes du populisme et laisser les faits divers dicter notre politique. Votons NON à l'initiative, pour que le contre-projet intelligent soit mis en œuvre ! Dire non à l'initiative, ce n'est pas être pour les pédophiles, mais pour un système **plus efficace**, cohérent et raisonnable !

OUI à la médecine de famille !

Le sujet le moins polémique des votations du 18 mai, mais pas pour autant dépourvu d'importance ! Le texte constitutionnel sur lequel nous devons nous prononcer pose les bases juridiques pour une médecine de base accessible à tous et de qualité.

La politique de santé ne se résume pas aux questions hospitalières. La médecine de famille doit constituer un fondement principal sur lequel notre système de santé se construit. En plus du lien essentiel entre patient et médecin et d'un suivi à long terme global, une médecine de famille forte constitue, par sa fonction de tri, une porte d'entrée vers la complexe organisation de santé de notre pays.

Nous sommes confrontés depuis plusieurs années à une pé-

nurie croissante de médecins de famille. Malgré des appels répétés du monde médical pour une véritable politique de promotion, notamment par la mise en place de meilleures conditions de travail, la Berne fédérale a continué à minimiser l'importance de ce pilier. En lançant l'initiative « Oui à la médecine de famille », les blouses blanches ont permis un véritable débat, qui a abouti au contre-projet direct soumis au peuple et soutenu par le comité d'initiative.

La nouvelle disposition constitutionnelle sera la pierre angulaire d'une série de mesures qui permettront d'affronter les défis de la santé des prochaines décennies (vieillesse de la population, pénurie de médecins de famille, de pédiatres, etc.). Le 18 mai, votons OUI à l'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base !



Prenons nos responsabilités !

La votation du 18 mai invite la population à s'engager pour les énergies renouvelables dans un cadre règlementaire clair et de façon coordonnée.

Martine Docourt Ducommun, députée

Une diminution des émissions de gaz à effet de serre, pour faire face au réchauffement climatique, et une sortie du nucléaire, afin de ne plus être tributaires de cette énergie dangereuse pour la santé et l'environnement, ne pourront se faire qu'en réduisant notre consommation d'énergie et en investissant dans les énergies renouvelables.

Plusieurs énergies renouvelables ont été développées ces dernières décennies, sans pour autant qu'une ressource parfaite ne sorte du lot. En effet, actuellement, chacune de ces énergies a ses avantages et ses faiblesses, raison pour laquelle le parti socialiste a toujours soutenu une politique privilégiant le mix énergétique.

Le projet du Conseil d'État, soumis au Grand Conseil en 2012 et proposant de modifier le décret concernant la protection des sites naturels du canton, a fait suite au dépôt de l'initiative populaire « Avenir des crêtes : au peuple de décider ! », sous forme de contre-projet indirect. L'initiative demande que le nombre d'éoliennes, leurs dimensions et leur emplacement soient inscrits dans un plan d'affectation spécial cantonal soumis à référendum obligatoire. La démarche ainsi proposée par les initiants peut sembler intéressante à première vue, car elle donne la possibilité au peuple de se prononcer pour chaque étape de la réalisation d'un parc éolien. Mais elle a toutefois comme contrainte importante que toute modification du projet ou avancée technique doit être soumise au vote populaire. Un tel mécanisme aurait comme effet probable de décourager les promoteurs éoliens, avec comme résultat l'absence totale d'installation sur le territoire cantonal. Au vu de cet élément, il est difficile de croire les initiants quand ceux-ci proclament ne pas être contre le développement de parcs éoliens. Il faut être clair : voter oui à l'initiative, c'est voter contre le développement de l'énergie éolienne dans notre région.

À partir de ce constat, mais désirant donner suite à la volonté évoquée dans l'initiative de donner la possibilité au peuple de se déterminer sur de tels projets, et après de nombreuses séances, la commission Énergie du Grand Conseil a décidé de proposer un contre-projet direct par le biais d'une modification de la Constitution. Le changement constitutionnel, accepté par la majorité du Grand Conseil en septembre 2013, propose de fixer à cinq le nombre maximum de parcs éoliens et de compléter l'article traitant de la gestion durable des ressources naturelles non renouvelables en précisant que les économies d'énergie doivent être favorisées. Si le peuple accepte cette modification de la Constitution, le décret sur la protection des sites naturels, tel que modifié par le Grand Conseil lors de la même session, pourra entrer en vigueur. Cette modification permet de fixer les périmètres d'implantation des parcs éoliens et le nombre maximum d'éoliennes. Le choix des sites, déterminé dans le projet initial par le Conseil d'État, au moyen de plusieurs études paysagères, techniques et environnementales, n'a pas été modifié par le Grand Conseil.

En cas d'acceptation du contre-projet par le peuple, les promoteurs éoliens pourront ainsi développer les projets de parcs éoliens sur le territoire cantonal de manière coordonnée, dans un cadre règlementaire clair, primordial pour la conduite de tels projets. Ils devront fournir une étude d'impact sur l'environnement pour l'établissement du plan d'affectation cantonal et du permis de construire. Les projets devront répondre aux critères environnementaux fixés dans le décret modifié sur la protection des crêtes ainsi qu'aux normes environnementales fédérales en vigueur. Il devient dès lors évident que les projets ne se développeront pas tous à la même vitesse, sachant de surcroît que ce sont les communes qui seront responsables de l'octroi des permis de construire. Les communes pourront ainsi collaborer avec



les promoteurs pour définir le rythme adéquat d'implantation des éoliennes.

Si les cinq parcs éoliens définis dans le décret modifié sont implantés, plus de 200 GWh pourront être produits, ce qui correspond à la consommation de plus de 55 000 ménages.

De telles installations auront forcément un impact sur le paysage neuchâtelois, mais le PSN a pris ses responsabilités à son dernier congrès en acceptant la résolution soutenant l'acceptation du contre-projet du Grand Conseil. Il est temps de donner la possibilité à de tels projets de se concrétiser, dans un cadre réglementaire adéquat. Cette prise de responsabilité passe par un OUI le 18 mai prochain au contre-projet du Grand Conseil et un NON à l'initiative. De plus, ce OUI permettra d'ancrer dans la Constitution notre volonté de réduire la consommation d'agents fossiles et d'abolir l'énergie issue de l'atome en favorisant les économies d'énergie.

En cas d'acceptation du contre-projet par le peuple, les promoteurs éoliens pourront ainsi développer les projets de parcs éoliens sur le territoire cantonal de manière coordonnée, dans un cadre réglementaire clair, primordial pour la conduite de tels projets.



Antoine de Montmollin et Loïc Muhlemann

Non au gaspillage alimentaire !

Comment lutter de manière efficace au niveau local contre le gaspillage alimentaire ? C'est la question que nous, Jeunes Socialistes Neuchâtelois, nous sommes posée en fin d'année 2013.

Nos réflexions ont abouti au dépôt d'une motion il y a environ un mois auprès du législatif cantonal. Cette motion propose l'obligation pour tout commerce d'alimentation de mettre à la disposition des associations à vocation sociale les produits qui ne sont plus vendables mais encore propres à la consommation. Elle demande également une plus grande prévention et information sur le sujet, principalement à l'école obligatoire.

À travers la planète, près d'un tiers de la nourriture produite, soit environ 1,3 milliard de tonnes, est inutilisée ou perdue chaque année, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Sur ce total, environ 300 millions de tonnes correspondent au gâchis d'aliments encore tout à fait propres à la consommation dans les pays industrialisés, une quantité qui suffirait à nourrir les 870 millions d'affamés dans le monde. C'est au regard de ces chiffres qui décrivent une situation terriblement dommageable d'un point de vue écologique, choquante sous l'angle éthique mais également illogique économiquement qu'il nous est apparu impératif de nous engager sur cette problématique. Nous avons fait le choix délibéré de ne pas chercher une solution globale à ce vaste problème (qui est profondément lié à la structure de notre société de consommation) qui aurait pu facilement être ignorée par une partie des acteurs politiques car trop complexe ou trop « idéaliste ». Avec cette motion, notre but est au contraire de permettre aux autorités cantonales d'étudier une proposition simple, concrète et efficace. Elle n'offre pas une réponse à l'ensemble des problèmes liés au gaspillage alimentaire mais donne une première piste de réflexion à nos autorités.

La récolte de signatures nous a montré à quel point notre revendication était porteuse au sein de la population, au-delà

de tout clivage idéologique. Nous n'avons rencontré presque aucune opposition tant la nécessité de légiférer sur la question semble évidente ; l'idée d'un gaspillage de cette ampleur est contraire au sens commun. Par ailleurs, plusieurs commerces et associations ont déjà entamé des démarches du même type pour limiter le gaspillage. Notre demande ne fera que les encourager à intensifier ces processus jusqu'à ce que plus aucun produit ne fasse un trajet direct depuis les rayons d'un magasin jusqu'à la poubelle...

Nous espérons que les députés accepteront largement notre motion afin que le Conseil d'État puisse lui donner suite rapidement. Chaque kilo de nourriture qui peut finir dans une assiette plutôt que dans une poubelle mérite l'engagement de chacun.

Pour suivre les actions des JSN : www.jsne.ch (mais aussi facebook et twitter).

Avec cette motion, notre but est de permettre aux autorités cantonales d'étudier une proposition simple, concrète et efficace.

Comptes 2013 du PSN

CHARGES	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012	COMPTES 2011
Cotisations PSS	52'293.35	53'000.00	51'550.30	52'966.55
Salaires + charges sociales	128'923.95	136'000.00	134'257.25	142'976.80
Locaux	17'021.10	15'000.00	16'170.75	15'400.80
Administration	24'640.12	20'000.00	31'701.72	22'097.12
Campagnes de votations	19'858.80	20'000.00	17'634.85	34'307.70
Elections	227'610.95	180'000.00	63'558.65	116'460.55
Frais LE POINT	6'094.30	13'000.00	11'102.30	7'159.90
Médias-communication	0.00	10'000.00	500.00	20'000.00
Subvention JSN et FSN	3'200.00	3'200.00	3'200.00	3'200.00
Attribution réserve élections			50'000.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	479'642.57	450'200.00	379'675.82	414'569.42

RECETTES	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012	COMPTES 2011
Cotisations ord. (sections)	111'577.40	115'000.00	121'537.10	128'169.00
Cotisations des élus	201'412.50	200'000.00	200'305.00	168'792.75
Subvention de l'État	66'000.00	48'000.00	30'200.00	30'200.00
Rétrocession PSS dons	3'097.30	3'000.00	6'009.70	
Abonnements LE POINT	8'055.00	15'000.00	13'460.95	13'370.95
Autres recettes	59'516.83	500.00	20'652.04	5'514.90
Prélèvement réserve élections	40'000.00	50'000.00	0.00	30'000.00
TOTAL DES RECETTES	489'659.03	431'500.00	392'164.79	376'047.60

RÉSULTAT	10'016.46	-18'700.00	12'488.97	-38'521.82
-----------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

ACTIF	2013	2012
Caisse	30.60	109.85
Poste CCP 20-3004-7	33'186.40	26'953.54
Poste CCP 20-2419-1	3'581.25	4'446.7
BCBE garantie loyer	3'632.10	3'630.6
BCN Z 0136.60.04	12'608.70	50'265.9
Impôts anticipés	0.00	0
Débiteurs	13'600.00	1'000
Actifs transitoires	48'760.55	59'679.05
Classeur programme	1.00	1.00
Matériel programme	1.00	1.00
TOTAL	115'401.60	146'087.64

PASSIF	2013	2012
Passifs transitoires	10'058.00	10'760.75
Réserve élections	24'000.00	64'000.00
Créanciers	0.00	0.00
Capital	81'343.35	71'326.89
TOTAL	115'401.60	146'087.64

agenda.

1^{er} mai

FLEURIER

Cantine sur la Place du Marché dès 11h00

Partie officielle 11h30, orateurs du jour :

- Alain Carrupt, Président de syndicom, PS
- Cédric Dupraz, Le Locle
- Derya Dursun, UNIA, POP
- Philippe Vaucher, POP

Dîner : lasagne (avec salade) Fr 12.- par personnes /
boisson /cantine

13h30 rap engagé avec *les Travailleurs de l'ombre*

NEUCHÂTEL

Cour de collège de la Promenade

11h00 : ouverture de la fête populaire

11h30 : ouverture de la cantine

13h30 : départ du cortège

14h00 : discours

Silvia Locatelli, secrétaire régional UNIA
Véronique Polito, secrétaire centrale USS

15h30 : animation musicale

17h00-19h00 : fin de la fête

LA CHAUX-DE-FONDS

Place Espacité

Le déroulement de la fête sera le suivant :

11h00 début de la fête

12h00 repas / musique /discours

14h00 cortège

14h45 discours

15h15 poursuite de la fête / musique / discours

17h00 à 18h00 fin de la fête

Orateurs /oratrices :

Christiane Jaquet-Berger, AVIVO -

Silvia Locatelli, Parti socialiste -

Ada Marra, Parti socialiste -

Jean-Pierre Veya, POP

Musique :

Agiri / groupe folklorique

Rude Egard / jazz manouche

Rosa Carballo / musique latino-américaine

JAB
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois


le point

299 mai 2014

Soirée élections européennes

Vendredi 9 mai, 19h00,
Centre portugais, Neuchâtel,
Falaises 21

Préparation du Grand Conseil

15 mai, 23 mai, 27 mai
19h30, Fontainemelon, l'Union

Grand Conseil

27 et 28 mai
Neuchâtel, Château

AG du PSLN

Mercredi 4 Juin, 20 h 00
Le Landeron,
Centre scolaire des Deux-Thielles

Grand Conseil

25 juin
Neuchâtel, Château

Sortie des députés

25 juin

Congrès du PSS

28 juillet